



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 121681

Texte de la question

M. André Chassaigne interpelle M. le ministre de la santé et des solidarités sur ce mode de nutrition reconnu comme très bénéfique pour les enfants et pour les jeunes mamans. Outre le lien affectif privilégié qui s'établit entre la mère et l'enfant, l'allaitement maternel contribue à renforcer les défenses immunitaires du bébé, à le prémunir ainsi contre les maladies infantiles et à lutter contre l'obésité chez l'enfant mais aussi la maman. En outre, il peut représenter une économie substantielle pour les parents, surtout les plus modestes, en évitant ou limitant les achats de lait infantile, et pour la collectivité par cette prévention de l'obésité et ses conséquences tout au long de la vie. Ainsi, il pourrait être nécessaire de faire un bilan de cette pratique, et des moyens mis à la disposition des professionnels de la santé pour informer, sensibiliser et inciter les futures ou jeunes mamans à adopter ce mode de nutrition, lors des séjours à la maternité, avant ou après l'accouchement. Puis, il faudrait estimer les efforts et moyens supplémentaires à déployer pour développer cette pratique, en lien possible avec le plan national nutrition santé (PNNS), le programme EPODE (ensemble, prévenons l'obésité des enfants) et notamment auprès des populations les plus fragiles, souvent les moins bien informées. Il le remercie des informations qu'il pourra communiquer à ce sujet et des actions qu'il pourrait entreprendre pour développer la pratique de l'allaitement maternel.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121681

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3257